

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Circuitworks Rubber Keypad Repair Part A

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou du mélange

**Nom du produit** : Circuitworks Rubber Keypad Repair Part A  
**Synonymes** : CW2605, CW2610  
**Type de produit** : Pâte.  
**Utilisation de la substance/du mélange** : Keypad repair

### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : ITW Chemtronics  
8125 Cobb Center Drive  
Kennesaw, GA 30152  
Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

**Distributeur** :

**Importateur** :  
ITW Contamination Control  
Skejby Nordlandsvej 307  
DK-8200 Aarhus N  
Denmark  
Tel +45 87 400 220  
Fax +45 87 400 222  
Email: info@itw-cc.com

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : askchemtronics@chemtronics.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : N; R50  
**Dangers pour l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
argent	7440-22-4	60 - 80	231-131-3	N; R50 [1] [2]
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	5 - 25	203-933-3	Xn; R20/21 [1] [2]
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b>				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Premiers secours

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## 4. PREMIERS SECOURS

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide combustible.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
argent	<b>INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
acétate de 2-butoxyéthyle	<b>INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VLE: 199.8 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 30 ppm 15 minute(s). VME: 13.3 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 2 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
- Contrôle de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains** : Utiliser des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

- État physique : Liquide.  
Couleur : Gris. [Foncé]

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : 204°C (399.2°F)  
Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -63.4°C (-82.1°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: acétate de 2-butoxyéthyle.  
Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.  
Pression de vapeur : 0.1 kPa (1 mm Hg) (à 20°C)  
Densité relative : 2.6 (Eau = 1)  
Coefficient de partage n-octanol/eau : Ce produit est insoluble dans l'eau et dans l'octanol.  
Densité de vapeur : >1 (Air = 1)  
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : <1 comparé à acétate de butyle

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Le produit est stable.  
Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter le rejet dans l'environnement.  
Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes  
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.  
Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de 2-butoxyéthyle	DL50 Cutané	Lapin	1500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2400 mg/kg	-

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation : Aucune donnée spécifique.  
Ingestion : Aucune donnée spécifique.  
Peau : Aucune donnée spécifique.  
Yeux : Aucune donnée spécifique.  
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, muqueuses, le système lymphatique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), nez/sinus.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
argent	-	Aiguë CE50 9.2 ppb Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 9.5 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <1 jours	48 heures
	-	Aiguë CE50 0.24	Daphnie - Water flea - Daphnia	48 heures

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

	ug/L Eau douce	magna - <1 jours	
-	Aiguë CL50 0.0062 mg/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 145 mm	96 heures
-	Aiguë CL50 15 à 18 ug/L Eau douce	Crustacés - Water flea - Simocephalus vetulus - <24 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 14 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <24 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 11 à 14 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia reticulata - <4 heures	48 heures
-	Aiguë CL50 6.42 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 6.28 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 6.25 à 7.3 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 4.7 à 5.62 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 3.42 à 4.05 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 3.12 à 3.73 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 2.76 à 3.33 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 2.38 à 3.04 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 2.13 à 2.93 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - <24 heures	96 heures
-	Aiguë CL50 1.5 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures
-	Chronique NOEC 1.1 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <=24 heures	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Biodégradabilité**  
**Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

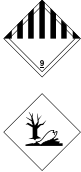
### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe ADN/ADNR</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe IMDG</b>	Not regulated.	-	-	-		-
<b>Classe IATA</b>	Non réglementé.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Silver)	9	III		-

GE\* : Groupe d'emballage

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger** :



Irritant, Dangereux pour l'environnement

**Phrases de risque** : R38- Irritant pour la peau. R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence** : S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Utilisation du produit** : Applications industrielles

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : acétate de 2-butoxyéthyle RG 84

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

### 16. AUTRES DONNÉES

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France** : R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Historique

**Date d'impression** : 2/2/2010.

**Date d'édition/Date de révision** : 2/2/2010.

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 1

**Élaborée par** : Non disponible.

## 16. AUTRES DONNÉES

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### [Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.